



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 23 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 23 juin à 20h00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, salle du Riveau, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17  
Pouvoirs : 1  
Absents : 9

Date de la convocation : 17 juin 2020

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, Dominique GAUTHIER, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAISS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, Maurice MILLIASSEAU, Didier RENAUD, SULLI Bruno

**REPRÉSENTÉE PAR POUVOIR :**

LAGARNAUDIE Jacqueline représentée par C PIAULET

**ABSENTS** : BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BEUROIS Thierry, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy

**Secrétaire de séance** : Lydie BIANCO

### DELIBÉRATION N° 83

**RAPPORTEUR** : Bruno MASSONNEAU

### OBJET : FOUILLES TERRESTRES ET SUBAQUATIQUES SUR LE CLAIN DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC –

Le conseil municipal est informé que la **DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles, va mener une nouvelle opération de **fouilles terrestres et subaquatiques sur le Clain** dans le secteur des **Berthons** dans la continuité des chantiers de fouilles réalisés ces dernières années.

Elles ont pour objectif d'améliorer notre connaissance du site portuaire détecté par sondage à proximité du Vieux Poitiers lors des campagnes réalisées en 2013 et 2014. La DRAC ne peut pas financer directement ces fouilles et a demandé à la commune d'être porteur du projet.

Cette année, les opérations de fouilles sont scindées entre fouilles terrestres et fouilles subaquatiques.

#### **Le montant de l'opération des fouilles terrestres s'élève à 21 815€.**

Comme les autres années, la commune réglera directement les dépenses faites par l'équipe archéologique (matériel, alimentation, travaux...) à hauteur de 21 815€, et la DRAC subventionnera l'opération à hauteur de 12 315€. L'entreprise du responsable de l'opération participera à hauteur d'environ 6 000€, et la commune aura un reste à charge à hauteur de 3 500€.

**Le montant de l'opération des fouilles subaquatiques s'élève à 31 400€.** La DRAC subventionnera l'opération à hauteur de 20 000€ et l'entreprise du responsable des fouilles financera le reste de l'opération à hauteur de 11 400€.

Il est proposé au conseil municipal **d'accepter que la commune soit porteur des deux projets, avec une participation à hauteur de 3 500 € pour le premier, et de solliciter le financement de la DRAC pour chacune de ces deux opérations.**

----  
**VU** les projets d'opérations de fouilles terrestres aux abords du Clain, dans le secteur des Berthons, programmé en 2020,

**VU** les propositions de la DRAC et les budgets prévisionnels des opérations,

**Considérant** l'intérêt de ces fouilles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**confirme son accord** pour que la commune soit porteur des projets de fouilles terrestres et subaquatiques sur le Clain dans le secteur des Berthons, qui se déroulera en 2020, conformément aux éléments sus-indiqués;

-**décide** de prendre en charge les dépenses des équipes archéologiques à hauteur de 21 815€ pour les fouilles terrestres et de 31 400€ pour les fouilles subaquatiques ;

- **décide** de solliciter les financements de la DRAC pour ces deux opérations ;

-**charge** Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

